

## REPUBLIQUE DU CONGO Unité \* Travail \* Progès



## MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

## DIRECTION GÉNÉRALE DE TRANSPORT TERRESTRE

Preuve associée à la facture N°: A

/MTACMM-DGTT

## PREUVE DE PAIEMENT DES FRAIS **D'AGREMENT**

Le Directeur Général des Transport Terrestres soussigné, certifie et atteste avoir encaissé la somme de :

Pour le compte de la sociéte

RCCM:

NIU:

Relatif à sa demande d'agrement pour le Transports mixtes

En fois de quoi, ce présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Établi en date du



Sadate G Bokenga